

LA COOPÉRATION DES IDÉES

Quel sera l'Idéal de demain ?

(RÉPONSES)

Je poursuis l'achèvement d'un ouvrage où se trouveront les réponses qu'il me semblerait pouvoir faire aux questions que vous posez. Je ne peux en livrer prématurément les conclusions; j'ai besoin de les éprouver encore, et l'absence des considérations où elles s'appuient en affaiblirait sans doute la clarté. Permettez-moi donc de répondre à vos demandes, en quelque sorte, par de simples oui et non.

1° *Un idéal nouveau est-il en voie d'élaboration ?*

Oui, mais cet idéal n'est pas vraiment nouveau. Il est celui de toujours, et résulte de la condition même de l'homme. Il apparaît, à qui sait bien regarder, dans tous les grands mouvements de la pensée et de l'action humaine. Les hommes n'ont pas tant varié sur l'idéal, que sur les instruments de cet idéal, plus ou moins bien senti et défini aux diverses périodes de l'histoire. Ce sont les moyens et les formules qui changent.

3° *Quelle sera sa formule? — Sera-t-elle mystique ou positive ?*

Elle sera l'un et l'autre, oserais-je dire. Positive, ou scientifique, puisque l'effort des penseurs est de certifier les vérités pressenties par les philosophies et les religions supérieures, et d'élever une hypothèse positive à la place des hypothèses arbitraires qui avaient paru suffire. Religieuse, ce qui ne signifie pas nécessairement mystique, en ce sens, d'abord, que toute large hypothèse est comme une nouvelle arche du pont jeté par la science sur l'inconnu; en second lieu, parce toute croyance se réfléchit en émotion dans l'âme humaine, et tend à se réaliser, au moins parmi les foules, en vie poétique et cérémonies.

2° *Cet idéal aura-t-il la puissance directrice de l'idéal religieux ?*

Oui, en faisant appel davantage aux puissances actives de l'homme, qui sait n'être plus un « monstre » dans l'univers et a conscience d'y apporter sa minime part de création.

4° *Modifiera-t-il l'ordre social? — Si oui, en quel sens ?*

Oui, mais non pas dans le sens que certains révolutionnaires pensent. Les lois générales de la vie ne s'abrogent pas, et l'on se trompe quand on s'imagine pouvoir n'en pas tenir compte. Toute modification salutaire se fait dans le sens d'une aristocratie, ou plutôt, d'une hiérarchie mieux réglée et souple, qui laisse chacun à sa vraie place. Ni la solidarité ni la justice ne supposent ou n'exigent des genres d'égalité qui n'existent pas. Les animaux sur lesquels on pratique, dans nos laboratoires, l'ablation des hémisphères cérébraux, ne manifestent plus la vie que par des mouvements réflexes incoordonnés; et cette anarchie physiologique est la figure exacte de l'anarchie morale où des sectaires veulent nous conduire.

5° *Dans quelle mesure contribueront les hommes d'Etat, les Foules, l'élite intellectuelle et les révolutionnaires à l'éclosion de cette société nouvelle ?*

Impossible de répondre en quelques lignes. Mais ne comptons jamais que sur les hommes de tête et de caractère, d'où qu'ils viennent: ils seront toujours les étalons du troupeau.

Pardonnez-moi, Monsieur, d'avoir été ou trop long ou trop bref. Mes idées ne me semblent pas, au fond, s'éloigner beaucoup des vôtres. Vous avez senti très justement qu'il est dangereux d'intervenir violemment dans l'ordre des sociétés aussi bien que dans l'économie de la nature.

L. ARRÉAT.

Pour répondre aux cinq questions particulières que vous posez à vos lecteurs il faudrait avoir non seulement la science du présent et du passé, mais encore la science de l'avenir ou le don de prophétie. Toutefois, sans être savant ni prophète on peut répondre à la question générale : Quel sera l'idéal de demain ? Ce sera l'idéal d'hier et celui d'aujourd'hui : le bonheur. Tous les hommes sont d'accord sur le but, ils ne diffèrent que sur les moyens. Le meilleur moyen, selon nous d'assurer dans la mesure du possible le bonheur de l'humanité, c'est d'y faire régner la justice et la charité. Les deux préceptes de l'Evangile : « Ne faites pas de malheur des autres ; ces deux préceptes, ne faites pas le malheur. faites tout à la fois le but et le moyen. Le règne de la justice dépend en grande partie de la loi, et la meilleure organisation sociale est celle qui fait à l'homme injuste des cœurs et des bonnes volontés. C'est tout à la fois l'erreur et la séduction du socialisme de croire et d'enseigner que le règne de la charité, c'est-à-dire l'amour, peut s'établir par voie de contrainte légale. Qui veut nous contraindre l'amour nous conduit à la haine.

Jusqu'ici la religion du Christ a été le plus puissant moteur de la charité. Le culte de l'humanité, la poursuite du bonheur terrestre tend à se substituer à celle de la Divinité et à la poursuite du bonheur céleste. Mais il n'y a pas de compatibilité entre ces deux tendances. La science morale qui repose toute entière sur l'équation du bonheur social et de la vertu n'exclut pas l'hypothèse pour la solution de ce qu'on appelle le problème social est dans la pratique obligatoire de la loi de justice et dans la pratique volontaire de la loi de charité.

La solidarité humaine (mot dont on abuse) consiste en ce que le bonheur de l'homme de tous dépend de la vertu ou du vice de chacun. C'est le péril de l'honneur de l'humanité ! La plupart des hommes ont l'instinct ou le sentiment de cette vérité. Ils n'en ont pas la démonstration et la certitude scientifique. Une éducation morale et sociale pourrait leur donner. Ce devrait être le premier soin, ce serait le plus grand honneur, et non pas la tâche la plus difficile, d'un gouvernement démocratique qui par l'école et par l'armée tient l'enfance, l'adolescence et la jeunesse entre ses mains. C'est, hélas ! le moindre souci de nos gouvernants. Trop occupés du présent pour songer à l'avenir, ils laissent aux esprits et aux journalistes le soin de faire l'éducation ou plutôt la perversion des esprits et des cœurs. Livrée sans contre-poison à cet empoisonnement qu'on dit, à bon marché, la masse électorale nous imposera sans doute, un jour l'autre, l'épreuve du socialisme. C'est là son idéal. Et comme il est contraire à cette lutte, nous ou nos descendants sortiront sans doute ruinés, mais peut-être éclairés, convaincus que la question sociale est surtout une question morale dont la solution nous est donnée par les deux principes éternels de justice obligatoire et charité volontaire. (Voir notre brochure : *La Science morale*).

A. BELLAIGUE.

1° On ne peut dire si un idéal est en voie d'élaboration. L'idéal, au sens propre du mot, condense en soi une idée trop vaste et trop particulière pour pouvoir être générale. Chaque artiste conçoit un idéal propre, et c'est même ce qui distingue de son rival, de son maître ou de son élève.

2° Admettons néanmoins que la somme idéale se puisse condenser en un idéal quelconque qui deviendrait l'idée directrice des savants, des philosophes et des poètes ; dans ce cas, je crois qu'il se créerait une tendance nouvelle qui bien que cela puisse paraître invraisemblable, serait à la fois, d'un côté, symboliste et mystique et, de l'autre, réaliste ou brutale.

3° Tout en étant convaincu que la Religion en général, — pas plus celle des catholiques que les autres, — ne doit s'aneantir de si tôt, j'estime que chaque artiste pensera plutôt en lui-même ou dans les sensations externes les émotions qui deviendront des chefs-d'oeuvres, que dans la religion proprement dite dont il semble qu'on ait tiré à l'heure actuelle tout le sens esthétique possible ; le côté moral restant toujours insondable.

4° et 5° Quant à l'ordre social, il est probable qu'il sera modifié prochainement.

Mais quant à dire dans quel sens... L'avenir appartient aux indépendants d'esprit, aux généreux de cœur et aux savants. Je crois que sur ce point spécial les événements ne démentiront pas mes assertions.

CALDINE.

Je ne crois pas à l'idéal de demain, à un idéal nouveau, puissant régénérateur de nos races finissantes. Les races les plus civilisées d'Europe, qu'elles soient latine, saxonne ou germane, marchent droit à leur perte. Si la France, peut-être l'Angleterre, disparaîtra, épuisée par la recherche d'un idéal social, l'Allemagne, l'Angleterre, qui semblent des nations plus vigoureuses, sont destinées à suivre de près la France dans l'effondrement définitif. L'ère convulsive d'un bien-être irréalisable pour tous aura conduit ces peuples aux luttes intestines qui désagrègent à l'égoïsme dépopulateur, aux corruptions des consciences... Trop de civilisation tue comme trop de barbarie. L'anarchie guette l'un et l'autre !... Alors sur ces peuples qui mourront d'avoir voulu atteindre un idéal de jouissance pour tous se répandra l'invasion de peuples plus jeunes et plus sains, que la chimère sociale versera différents pour un temps... Venant d'Orient, ils marcheront lentement vers un idéal nouveau de bien-être, qui semblera de lui-même descendre vers eux, car ils profiteront de toutes nos conquêtes scientifiques. Et ce premier idéal contenant en germe l'idéal de jouissance effrénée qui aura annihilé les vieilles races d'Europe, sera aussi le premier symptôme de la décadence rapide de ces peuples... Lucien CORTAMBERT.

Pâte-je vous avouer, Monsieur, que je ne m'inquiète pas plus de l'idéal de demain que du temps de demain ? Beau, mauvais, variable, avec toutes les nuances et toutes les modifications que ces mots subissent selon les intérêts, les désirs, les illusions de chacun. Cela regarde le baromètre. Quel que soit l'état social, l'individu s'accomode à cet état, puisqu'il y vit et s'y reprovoit. Je trouve seulement que l'homme a une tendance fâcheuse à tyranniser la nature : grise par la passion des choses, il est probable qu'il voudra de plus en plus substituer ses propres lois aux lois naturelles et tenter de faire régner l'idée de justice, qui n'est que l'idée de logique mal comprise.

Vous savez qu'il y a une notion commune à beaucoup de religions, celle d'un Paradis terrestre situé au commencement du monde. Or, au siècle dernier, des penseurs hardis imaginèrent de transporter ce paradis à l'autre bout, à la fin. Une hardiesse plus grande serait de le situer au milieu, en un milieu oscillant, au milieu même où nous sommes aujourd'hui : on l'essaya : c'était l'optimisme, mais la chose parut un peu forte, même aux plus naïfs. Paradis-passé, paradis-futur, je classe les deux notions côte à côte dans le chapitre des superstitions hédonistes : c'est de la matière à littérature.

Pourtant je voudrais vous dire quelque chose qui paraît important, et voici : la vie serait, je crois, tendue beaucoup meilleure pour tous et pour chacun, si l'on admettait cette idée que la société est faite pour l'individu et non l'individu pour la société. C'est l'individu qui souffre et non la collectivité ; c'est lui, et non la totalité qui est la pièce importante. Sacrifier les individus au bien public me semble aussi absurde que si, lors d'un incendie, on sacrifiait les locataires d'une maison pour sauver la maison. Mais cet idéal apparaît très opposé à celui qui peut-être s'élabore et qui serait, dit-on, l'illumination, selon la moyenne, de toutes les intelligences et de toutes les forces. Idéal (si l'on ose dire) bien difficile à réaliser. On compte, sans le génie ou bien l'on espère que le génie consentira à être médiocre : c'est peut-être aller un peu loin.

Voilà. J'ai très mal répondu à vos questions, mais c'est que je vois très mal dans l'avenir. Si pourtant je vous envoie cette note, c'est par sympathie pour votre œuvre et parce que vous défendez, comme j'ai quelquefois essayé de le faire, l'individualisme et la liberté contre la tyrannie et les vilaines entreprises de l'état et des Loix.

Remy de GOURMONT.

Voire erreur est de croire à la disparition finale de la religion ; la vérité positive est que l'on constate seulement des alternances de foi religieuse et d'esprit critique. Nous sommes à la fin d'une période de criticisme forcé, par conséquent à la veille d'un renouveau de la foi. L'idéal de demain sera religieux. — Quello

religion sera-ce) Une religion qui relie l'homme au bon Dieu, c'est-à-dire à la source du monde, soyez-en sûr, puisque jusqu'à présent on n'en a point connu d'autre. Et même, ce sera le Christianisme, vu peut-être sous un aspect où il s'est pas encore révélé dans son mouvement d'horlogerie séculaire, mais au fond toujours identique. Le Christianisme, surtout dans l'unité catholique, est le grand dépôt des traditions essentielles. Où voyez-vous que les traditions soient épuisées. Seraient-elles par hasard vidées de leurs mystères? L'extraordinaire lumière rêve que le dogme de l'eucharistie projette sur la matière et la substance n'est pas encore devenue du plein jour, je suppose, alors pourquoi l'eucharistie ne continuerait-elle point à nous nourrir d'idéal?

Seulement, ne vous imaginez pas qu'en restaurant un idéal, même religieux, vous éviterez la période d'organisation brutale par laquelle vont passer les sociétés. Les mouvements sociaux se produisent dans la matière, l'idéal ne les dirige point et leur infuse une âme, mais après qu'elles ont un corps. Dans l'évolution historique, c'est le corps qui va devant.

Maurice HAURIUO.

Personne ne peut dire ce que sera l'idéal de demain. Tout au plus peut-on souhaiter ce qu'il devrait être : une exaltation de l'homme dans le sens héroïque et érotique; j'entends par là l'amour social et non individuel seulement; l'homme et non ailleurs. Le mal et le salut sont dans l'éthique, esthétique et métaphysique. Puisse le temps prochain être marqué par la triple préoccupation contraire. Tout autre idéal serait vain ou mauvais.

Henri MAZEL.

L'idéal de demain? — Le retour à l'âge de pierre, l'anéantissement des civilisations décevantes, — que l'homme, dans ses souffrances dernières, doit fatalement détruire, pour en revenir à l'état naturel primitif. Pour l'homme moderne, aspirer à l'innocence et à l'en-dehors social de la bête, n'avoir plus à penser, tel peut être l'idéal de demain. De demain? — c'est trop tôt peut-être, d'après-demain tout cas. Et c'est là un idéal logique puisqu'il faut une fin à toutes les sociétés que rien ne ressemble à une fin autant que le commencement.

Henri RAINALDY.

Je vous reprocherais de poser des questions insolubles si je n'avais à m'accrocher de n'avoir guère fait autre chose toute ma vie. Être épris de l'impossible fait de connaissances comme en fait de bonheur, c'est la grandeur de l'homme. Et cela même me permet de vous répondre d'abord quelque chose de certain. Ce qui sera l'idéal de demain, je l'ignore; mais ce que je sais bien, c'est qu'il sera quelque chose de peu incohérent et à peu près irréalisable, comme tous ceux qui l'ont précédé. L'idéal socialiste, assurément, ne sera pas plus privilégié que l'idéal évangélique. — L'idéal de demain, d'ailleurs, est encore plus difficile à prédire que la réaction de demain : la filiation des faits sociaux est toujours assez lente, et, la marche de progrès de la population ou de la propagation des inventions nouvelles dans divers États étant connue, on peut jusqu'à un certain point deviner l'état politique et économique de l'Europe dans vingt ans, dans trente ans. Mais la généralisation des idées est souvent spontanée ou paraît telle que la brusquerie relative et, quand une nouvelle conception du monde et de la vie s'est élaborée dans un puissant cerveau, réflécheur transformiste de tous les autres, elle se répand infiniment plus vite dans les esprits, elle descend infiniment plus vite dans les courants qu'une invention pratique ne parvient à prendre possession des ateliers. Et pour quoi triomphe-t-elle plutôt que des concurrentes? Pour les raisons les plus variables. Si l'idéal était toujours le contre-pied du réel, on pourrait le déduire de celui-ci; mais il en est souvent le complément et l'agrandissement ou la déformation imaginaire et chimérique. Qui aurait pu pressentir, il y a vingt ans, en plein naturalisme littéraire, le mysticisme idéaliste des nouveaux littérateurs et des nouveaux artistes?

Une chose me frappe, pourtant, c'est, à travers tous les changements, la poussée constante, irrésistible, universelle, des besoins d'amour — encore plus que de foi. Jusqu'ici ils ont pu se concilier avec ces besoins d'agitation et de saveur

qui ont rempli, comme une sorte d'interrègne moral, les cœurs dépris de l'espoir chrétien. Mais, en grandissant et en se généralisant, il est inévitable que la fièvre lyrique des sens et de l'attrait sexuel, devenu le ferment d'une nouvelle création religieuse, rompe le charme de la volonté et apprenne aux hommes que, si presque rien ne vaut la peine d'être voulu, beaucoup de choses méritent d'être aimées. L'amour exalte, profond, engendre fatalement l'incertitude, l'inactivité passionnée, le repos dans la pauvreté chère. Il est étrange de prédire un rêve pareil à notre génération agitée, mais elle y court plus vite qu'elle ne croit. Son idéal, je crois, sera bien plus asiatique, en un seul mot, qu'américain. A cette apothéose païenne de l'amour puisse se mêler le culte chrétien de la bonté et de la justice!

G. TARDE.

M. Hector Depasse nous répond dans le *Voltaire*. Son très bel article est trop élogieux pour que nous puissions le reproduire intégralement. Nous en extrayons les lignes suivantes :

Pour moi, je pense bien qu'il y a un idéal dans l'humanité; si nous n'en avions pas nous n'en parlerions pas, et c'est en avoir un que d'en parler seulement, et d'en prononcer le nom avec amour ou ironie. Et je pense aussi que cet idéal évolue, se développe, s'élève, grandit, se purifie, au fur et à mesure que l'humanité évolue elle-même, s'éclaire et s'améliore.

L'idéal est très ancien et toujours nouveau; il se forme sans cesse en incorporant les matériaux que chaque génération lui apporte, c'est-à-dire ce qu'il y a de plus délicat, de plus exquis, de plus magnifique, de plus pur et de plus éthéré dans les pensées et dans les sentiments des hommes à chaque période de leur évolution terrestre; privilège de quelques uns, il est destiné à devenir de plus en plus le patrimoine des multitudes; c'est un héritage qui s'accroît sans fin de tout ce qu'il y a de meilleur dans l'intelligence et dans le cœur de l'humanité; des actions éclatantes des grands hommes, des vertus cachées des saints qu'on ne connaît pas, des inventions de la science et des images de la poésie; il possède à la fois une force de propulsion et une force de cohésion; il pousse les foules en avant et il les rassemble et les unit par des liens intangibles, plus forts que les liens des lois et des constitutions.

Mais si vous me demandez quelle est la formule de l'idéal de demain, je réponds que l'idéal a très peu de forme arrêtée, et que, s'il en avait davantage, il cesserait bientôt d'être ce qu'il est et ce qu'il représente à nos yeux. Dès que vous lui marquez une limite, c'est peut-être votre idéal, mais ce n'est plus le nôtre; je me hâte de mettre le mien au-delà et plus haut, et chacun en fera autant en ce qui le concernera. Il importe que l'idéal soit très peu défini pour être une force de bonté, de paix et de perfectionnement. Si vous le définissez davantage, déjà vous vous disputez. Si vous plantez une borne, vous cessez de marcher et vous renoncez à votre élan.

L'idéal de demain doit être fait, sans doute, de liberté, de solidarité, de justice, de bonté dans des proportions qui n'auraient pas encore été atteintes, et cela, dans un épanouissement de bien être, et de *bel être*, de splendeur esthétique et d'enthousiasme intellectuel, que l'humanité n'avait pas encore connu à ce point. Voilà à peu près tout ce que je puis dire pour répondre à la question, pour montrer au moins ma bonne volonté de répondre, et peut-être en ai-je déjà trop dit!

Hector DEPASSE.

(A suivre.)

Nous ne pouvons, dans ce numéro, publier toutes les lettres reçues.

Nous espérons en recevoir encore.

Et nous remercions très sincèrement nos aimables correspondants et les journaux qui ont bien voulu annoncer notre publication et qui nous ont prodigué de chauds encouragements : la *Revue encyclopédique*, la *Renaissance*, le *Voltaire*, *Paris*, le *Rapide*, le *Public*, l'*Humanité intégrale*, la *Question sociale*, *Die Waffen Veer*, *Neue deutsche Rundschau*, etc.

Pénalité et Criminalité

(Suite)

VI

Nous ne nous étendrons pas plus, ayant amplement démontré, ce nous semble, par des faits très significatifs et scrupuleusement vérifiés, le déterminisme des actes anti-sociaux. Si, comme nous l'avons vu, les causes qui les produisent sont multiples, si ces causes se combinent à l'infini, si leur analyse nous échappe souvent, elles n'en sont pas moins certaines. « La source du crime est complexe ; elle doit être cherchée, je crois, dans une combinaison de prédispositions héréditaires ou acquises (le caractère) résultant d'une cérébration particulière ou vicieuse, propensions ou aptitudes combinées à des associations multiples d'exemples (milieu social) qui créent les habitudes perverses et les penchants fâcheux. — *Le crime est une résultante*. C'est, suivant l'expression imagée de Lacassagne, comme un microbe maléfaisant auquel il faut un bouillon de culture. Le microbe, c'est l'individu; le bouillon, c'est le milieu social » (Ch. Debierre. — *La tête des criminels*, « Archives d'Anthropologie criminelle », 1893, p. 137).

On ne peut punir un individu d'avoir subi involontairement les divers influences extérieures et les réactions physiologiques qui en découlent; d'être issu de tels ou tels parents générateurs; en définitive, d'avoir acquis lentement, par un concours de circonstances défavorables qu'il ne pouvait conjurer, brusquement, en naissant, accidentellement peut-être, une organisation psychophysique anormale. « On peut prédire, écrit M. G. Renard, (*L'Homme est-il libre?*) France. C'est la statistique qui me révèle tous ces mystères. C'est elle qui me permet de m'ériger ainsi en prophète. Or, supposez que le libre arbitre soit le vrai. Comment comprendre que la production annuelle de crimes et d'enfants illégitimes puisse être annoncée plus exactement que la récolte en blés ou en vins? » En l'état actuel des choses, quelles que soient la rigueur judiciaire et la vigilance policière, nous pouvons savoir à l'avance, non seulement le nombre de crimes qui se perpétueront dans l'année, mais encore leur nature, les instruments qui seront employés, le nombre de ceux qui resteront impunis, la quantité des accusés, des condamnés et des acquittés, leurs sexes, leurs professions, leurs antécédents, leurs âges, etc. Il y a donc là un phénomène social qui, obéissant à des lois immuables, est indépendant de la volonté des agents. Le droit de punir ne pourrait s'exercer que sur les cas exceptionnels qui, dépassant parfois la moyenne prévue, (parce qu'on a négligé quelque facteur), semblent parfois la même être libres. Mais quels seraient-ils? Les premiers influent sur le total aussi bien que les derniers. On se heurte à l'absurde. « Les actions d'un homme sont le résultat de son caractère, a dit Robert Owen, son caractère a été fait pour lui, non par lui. Il n'est pas juste de le punir pour ce qu'il ne peut pas ne pas faire. » Le droit de punir est un procédé empirique des temps barbares. Il a pu avoir sa raison d'être. Plus l'homme était féroce, stupide et paresseux, plus la sélection devait être rigoureuse, la ségrégation implacable. L'anthropophagie et l'esclavage se justifient ainsi, — comme la sanction pénale. Mais aujourd'hui? Aujourd'hui, dans notre société éclairée, où la douceur, le respect de la personnalité humaine, fut-elle hideuse, fut-elle infâme, prévalent de plus en plus, elle constitue une survivance étrange que l'évolution fera disparaître avant peu.

Les criminalistes de l'ancienne école invoquaient l'expiation ou la réparation pour justifier le droit de punir devant la raison. « Le châtiement, disaient-ils avec Janet, (*Traité de Philosophie*, p. 707), ne doit pas être seulement une menace qui assure l'exécution de la loi, mais une réparation ou une expiation qui corrige la violation. L'ordre troublé par une volonté rebelle est rétabli par la souffrance qui est la conséquence de la faute commise. » Expiation de quoi? D'un acte qui, chez d'autres peuples, est peut-être applaudi ou toléré, que, il y a quelques siècles, vous eussiez récompensé. Avez-vous un critère pour distinguer nettement et absolument le bien du mal? Avez-vous une balance exacte pour peser le degré de responsabilité et de perversité de chaque coupable, pour graduer les peines « expiatives »? Allons donc! les frontières du bien et du mal passent-elles partout et pour toujours reconnues, la responsabilité morale existait-elle, que vous ne pourriez revendiquer votre farouche droit de faire souffrir. L'infailibilité n'est pas de ce monde. Mais encore, on ne peut faire expier à un malheureux une faute qui n'est que le résultat inéluctable d'une aptitude défectueuse du frontal, corrélativement à une hypertrophie de l'occipital, d'une mauvaise conductibilité nerveuse, d'une asymétrie cérébrale, d'une paranoïe, de l'épilepsie, etc., et d'une foule de causes incidentes. Il serait aussi raisonnable de demander l'expiation d'une tuile qui, en tombant d'un toit, aurait tué un passant. Cela serait peut-être une satisfaction donnée à la conscience d'un criminaliste : la nôtre est plus exigeante. « L'idée de l'expiation morale au moyen de la peine, c'est-à-dire d'une douleur que le délinquant doit subir, suppose que celui-ci, pensant et sentant comme la généralité des hommes a, en dépit de cela, voulu commettre le crime pour satisfaire ses passions. » (Garofalo. — *La Criminologie*, p. 268). Ce qui est contradictoire. Si je sens comme vous, je pense et, conséquemment, j'agis, dans les mêmes circonstances, comme vous. *Vice versa*. Si j'agis autrement, c'est que je pense autrement et que, nécessairement, je sens différemment. L'expiation implique la réparation morale. Or, le délit étant déterminé, l'auteur n'en saurait être rendu responsable. Et le punir pour réparer le mal suscité serait folie. Il y aurait alors aggravation, non compensation. Supposez un fermier tuant une de ses poules pour réparer le mal qu'elle aurait fait en mangeant un œuf. Si ce fermier pratiquait sur une large échelle ce système de réparation, il ne tarderait pas à se ruiner. La société est aussi sottise. Un homme tue. Pour « réparer », la société tue : deux homicides au lieu d'un. Un autre vole. Pour « réparer », on l'emprisonne : deux victimes au lieu d'une. De plus, aggravation du mal pour le volé, obligation de payer la police, de payer la magistrature, de payer les gardes-chiourme, d'entretenir son voleur en prison. Singulière réparation! (1). « Ajoutez le mal sensible du châtiement au mal moral de la faute, sous prétexte d'expiation, vous aurez doublé la somme des maux sans rien réparer : vous ressembleriez au médecin de Molière qui, après pour guérir un bras malade, couperait l'autre à son patient. Sans les raisons de défense sociale, le châtiement serait aussi blâmable que le crime, et la prison ne vaudrait pas mieux que ceux qui y habitent : disons plus : les législateurs et les juges, en frappant les coupables de propos délibéré, se feraient leurs égaux. Il est impossible de voir dans la sanction expiatoire rien qui ressemble à une conséquence rationnelle de la faute; c'est, abstraction faite de l'utilité, une simple séquence mécanique, ou, pour mieux dire, une répétition matérielle, une copie dont la faute est le modèle. » (M. Guyau. — *Critique de l'idée de sanction*,

(1). Se plaçant sur un terrain plus solide que celui là, quelques criminologistes ont pensé que la réparation pourrait avoir de bons résultats, mais pour les délits de peu d'importance. On devrait s'arrêter sur la fortune, le traitement ou le salaire ultérieur du contrevenant une amende qui compenserait l'État du désordre produit, des frais de police, etc., plus, une indemnité pécuniaire, d'importance au préjudice, allouée au plaignant. Mais ces délits résultent surtout d'une organisation sociale défectueuse. Cependant, si nous nous trompons, si vraiment il y a des voleurs-nés, c'est une idée à creuser.

« Revue Philosophique », Mars 1883). Les fossiles du droit pénal n'y pourront rien. Le monde marche. Malheureusement, le misonéisme est tenace. Les lieux qui nous rattachent à la sauvagerie primitive sont encore nombreux et solides. Ainsi, la science inflamant le libre arbitre, niant conséquemment la responsabilité morale, on a tenté de baser la pénalité sur un nouveau principe : le droit de défense sociale.

VII

C'est une page à ajouter au *Guillotine par persuasion* de Chavette.

— Voyons, mon ami, raisonnons un peu. Dérive-toi. Nous allons procéder à son exécution, il est vrai ; mais sois persuadé que c'est la mort dans l'âme. Nous ne le voulons aucun mal. La société ne te punit pas, sache-le. Ce serait horriblement punir si es irresponsable ; elle te frappe. Nous avons des sentiments de pitié et de justice : tu en es dénué. Tu es inassimilable. Nous sommes donc dans la cruelle nécessité de t'éliminer.

A ce beau discours, notre homme répondra certainement qu'il n'en sera pas moins décollé, que ce soit au nom de la justice transcendante des spiritualistes ou du contrat social des néo-idéalistes ou de l'intérêt public des matérialistes. Le mot n'importe. Et l'iniquité sera toujours l'iniquité, quelle que soit l'étiquette dont elle se pare et se targue.

On prétend que la société a le droit de se défendre. La société ? Ses droits — Arguments spécieux. Les droits sociaux ne peuvent être autre chose que le sommaire des droits individuels. La société est faite pour l'individu, et non celle-ci pour celle-là. Elle est un effet, — une abstraction. L'individu est une cause, une réalité objective. Mettre le droit social en opposition avec le droit individuel, c'est dire que le tout est le contraire de la partie. Annihiler le droit individuel pour accroître le droit social, c'est prétendre qu'en diminuant les parties on accroît le tout. Étranges sophismes !

Ils conduisent aux plus monstrueuses conséquences. Le Dr Hughes invoque dans toute cette théorie lorsqu'il nous propose la castration pour les ivrognes invétérés et les criminels endurcis. Et M. le Dr Dubuisson, dans les *Archives d'anthropologie criminelle*, (1888), écrit ceci : « L'homme n'existant que comme membre du corps social, il va de soi qu'il doit subir toutes les exigences de la collectivité comme il en reçoit tous les avantages, et si l'intérêt de cette collectivité ne peut s'accommoder de concilier le degré de la peine avec le degré de responsabilité morale, quelque douloureux que cela puisse être pour nos sentiments de générosité et de justice, il faut nous soumettre et prendre parti contre l'individu. » Une doctrine qui formule de telles conclusions aurait peut-être quelque chance d'être acceptée chez les peuples asiatiques, abrutis par le despotisme ; mais dans nos démocraties occidentales elle est condamnée d'avance.

Beccaria dit dans son *Traité des délits et des peines* : « Tout acte d'autorité exercé par un homme sur un autre homme est tyrannique s'il n'est pas absolument nécessaire. La nécessité de défendre le dépôt de la sûreté publique contre les usurpations particulières est donc le fondement du droit de punir. » Mais qui est nécessaire à l'un ne l'est pas à d'autres. Prenons le vol pour exemple. Ceux qui n'ont rien, qui n'espèrent rien, et c'est là la grande majorité. Il n'y a rien de punir, militairement, qu'on châtie un voleur. D'autant plus que celui-ci pourra démontrer la nécessité grande qui le pousse à s'emparer du bien d'autrui. Que est la nécessité qui fera loi ? — Ce ne sera pas même celle du plus grand nombre, ce sera celle du plus fort. — On est le droit s'il ne se peut distinguer de la force. Où la justice ? M. Ferrionous dit : « Un passant vous attaque ; vous ne vous offrez pas de savoir s'il est fou ou non, vous vous défendez, et vous le tuez. Il est de même de la société, quand elle se trouve en face d'un meurtrier ; que l'individu soit moralement coupable ou non, elle se défend et le tient pour

responsable de son acte. » N'en déplaise à M. Ferrionous, il n'y a là aucune analogie. Dans le premier cas, il y a un danger actuel, imminent ; la défense est légitime. Dans le second cas, le danger est passé, la société n'a à craindre du criminel qu'un danger éventuel ; mais de cela, en droit, on ne peut se défendre. Les termes de l'article 328 du Code pénal sont formels : « Il n'y a ni crime, ni délit lorsque l'homicide, les blessures et les coups étaient commandés par la nécessité actuelle de la légitime défense de soi-même et d'autrui. » M. Ad. Franck ajoute (*Philosophie du Droit pénal*, p. 22) : « Le droit de défense n'est pas l'exécution d'une menace faite d'avance, car une menace peut être elle-même une injustice ; c'est la force opposée à la force, la violence à la violence, non après la victoire, mais durant l'attaque. La preuve que la menace ne se justifie pas par elle-même, c'est que vous n'oseriez pas inscrire dans vos lois pénales des châtimens horribles pour des fautes légères ; c'est que vous essayez de proportionner vos menaces à la gravité des crimes que vous voulez réprimer. » Mais M. Fouillée, représentant pour son compte les théories de Locke, J.-J. Rousseau, Grotius, Beccaria, etc., dans un article de la « Revue des Deux-Mondes » sur la *Pénalité et les collisions de droit*, insiste : « En entrant dans la société, par une sorte de pacte tacite, je me suis engagé à obéir aux lois que moi-même, en tant que citoyen, je contribue à établir. Si je romps le pacte, on me réprime et on m'impose une compensation ; en cela, rien d'injuste, parce qu'il n'y a rien là en définitive de contraire à ma volonté. J'ai voulu vivre en société, pour cela, j'ai voulu des lois sociales ; lorsque ces lois me contraignent, c'est moi qui me contrais par elles, c'est moi qui, en tant que législateur, me défends contre moi-même en tant que violateur de la loi. » Qu'on nous prouve alors que ce contrat existe, que tous les hommes l'ont accepté, — librement, consciemment. Et c'est ce qu'on ne saurait faire, quelque subtilité qu'on y emploiera. Dès notre naissance, nous avons été jetés dans la société ; et l'on ne nous a nullement demandé s'il nous convenait d'y vivre et dans quelles conditions. S'il y a vraiment un pacte, avec l'escarppe. Les lois que nous n'avons pas faites et à l'élaboration desquelles nous n'avons même pas contribué, on nous les a imposées. Nous nions donc ce contrat factif, et nous affirmions, si l'on frappe qui que ce soit sous ce prétexte, qu'on viole le droit, — s'il en est un.

« Que me veut, écrit M. E. Jourdan (*De la Justice criminelle en France*, p. 43), cet être collectif immense, qui n'est ni vous, ni moi, qui sans vous et moi ne serait rien et au nom duquel on prétend avoir le droit de tout faire ? Sans doute, l'homme n'a pas en un jour désiré et créé la société ; la fiction d'un prétendu pacte social est depuis longtemps abandonnée. »

Admettons même, un instant, le postulat de M. Fouillée, et examinons les déductions qu'on en peut tirer. Elles sont insoutenables. Le criminel n'a pas la volonté de rompre le pacte social, qu'il ne connaît pas, d'ailleurs. L'instinctif n'a pas de remords, ce qui implique une méconnaissance complète du bien et du mal. C'est un fou, ou plutôt un idiot moral. Souvent, il considère ses forfaits comme des actes d'intelligence, d'adresse et de courage dont il se vante. Sa volonté satanique de nuire ? — Rémémorance théologique. Il suit inconsciemment son impulsivité native ou acquise, voilà tout. Ne défendez plus l'homicide ni le vol, retournez à l'état bestial, chaotique de la préhistoire, mieux encore, pendant les périodes de troubles et de guerre, faites-en un soldat. — et ce criminel sera un parfait citoyen, un héros peut-être que vous déferez. Bonaparte n'était pas épileptique ? — « Les héros de la légende, ce sont les criminels des temps antiques. » Si le délinquant avait été consulté, il est évident qu'un ordre social tout autre eût été institué. Il est la preuve vivante qu'il n'y a jamais eu de contrat. Et c'est en vertu de ce prétendu contrat que vous vous arrogez le « droit » de le faire souffrir !...

Non plus nous ne saurions admettre la très ingénieuse et célèbre théorie de M. Tardé. On sait que, d'après l'éminent sociologue, la responsabilité résulte de l'identité individuelle et de l'identité sociale. Mais l'identité personnelle est impossible à constater. Ce n'est pas en dix années, en dix mois que l'individu se transforme, c'est chaque jour. Les prescriptions devraient donc se réduire à la journée même, ce qui serait l'abolition presque complète de toute pénalité. Quant à l'identité sociale, elle tend de plus en plus à s'affaiblir. En temps de guerre, le meurtre d'un soldat ennemi est encore, il est vrai, absous par le Code ; mais il n'en est pas de même en temps ordinaire. Celui qui s'est trouvé constamment broyé par vos lois, celui-là peut-il considérer la société comme une famille ? Elle est pour lui l'ennemie abhorrée. Il ne peut se sentir membre d'un état social qu'il n'a pas voulu et auquel il ne pourra jamais s'adapter.

(A suivre.)

G. DEHERME.

LES LIVRES QUI FONT PENSER

Une Conversion, par Paul RITTI

(RITTI, éditeur, 76, avenue du Maine.)

Au point de vue littéraire on pourrait reprocher à M. Ritti une intrigue plutôt naïve et la forme confédérée des dialogues. C'est là le défaut commun à tous les « romans sociaux ». Peut-être eût-il été préférable que M. Ritti nous exposât ses idées positivistes, uniformément, en une brochure.

Ces idées, nos lecteurs les connaissent. Qui n'a lu le *Catechisme positiviste* nous bornerons donc à discuter quelques points de la doctrine.

« Les temps d'anarchie morale et mentale, nous dit l'auteur, sont fertiles au développement de l'individualisme. » C'est là une vue erronée. En ces périodes de transition, par les foules débridées, l'instinct est tout-puissant. Et c'est, au contraire, aux époques où un idéal galvanise l'humanité que les individualités surgissent, et que le conscient est le plus fort. Nous reprocherons encore à M. Ritti de ne pas tenir compte du processus économique et politique, à tout le moins, d'en avoir une idée faussée. Il croit encore à la « concentration des capitaux ». Or les faits, les statistiques nous démontrent que la propriété s'individualise de plus en plus. La grande propriété tend à devenir l'exception, et la petite, la règle. Et d'ailleurs, contrairement encore aux croyances de l'auteur, il est aisé de voir que c'est ce processus qui amènera l'ère de la justice sociale : la fin du salariat capitaliste par la généralisation des sociétés coopératives de production et de consommation. Mais à ce triomphe de l'initiative individuelle, il faut la liberté politique et économique, qui ne se peut obtenir que par l'élargissement de la conscience, la force de la volonté et la grandeur morale, qualités que la dictature a toujours amoindries. Au fond, le but de M. Ritti est peu différent du nôtre ; mais il veut l'atteindre par la contrainte : nous, nous ne le croyons accessible que par la liberté. Nous tâchons à ce que l'homme soit bon, éclairé et conscient pour que la société soit bonne. L'auteur croit, avec tous les utopistes passés, présents et futurs, qu'une dictature individuelle ou collective aurait le pouvoir d'éduquer une société bonne avec des éléments mauvais.

La liberté, disent les positivistes communistes, n'est pas positive : elle est négative. Elle ne fonde rien. — Soit. Mais elle laisse fonder. Et c'est quelque chose cela : il n'y a pas de construction définitive. La liberté est donc positivement positive. Pour l'humanité errante, les constructions définitives —

définitives parce qu'elles se peuvent targuer de quelques siècles ! — sont des entraves. Voyez la Chine. Comté était obsédé par le catholicisme. Eh bien ! on peut évaluer le nombre d'années où il fut vraiment le seul moteur social. Et qu'est-ce cela dans le torrent vertigineux du temps ? — Conception mesquine, et qui surprend venant d'un penseur de cette envergure.

Et ici, il nous plaît de rappeler à M. Ritti ces paroles de Stuart Mill, un positiviste de la première heure qui, fort heureusement, ne garda de la doctrine que la méthode et les principes vraiment féconds : « C'est le système le plus complet de despotisme temporel et spirituel qui soit jamais sorti d'un cerveau humain, sauf peut-être celui d'Ignace de Loyola, un système dans lequel le joug de l'opinion générale, manié par un corps organisé de professeurs et de maîtres spirituels, pèserait sur toutes les actions, et auant qu'il est possible, sur toutes les pensées de chaque membre de la communauté. »

L'auteur nous dit encore : « Qu'on le veuille ou non, l'individu est dominé toujours et quand même par son milieu social. » Si cela était exact, il serait impossible de concevoir le progrès social. La société, en dehors des individus, n'existe pas et ne se peut mouvoir : il nous faut donc admettre l'impulsion de l'individu. Et si l'individu n'était que le reflet de la société, il n'y aurait pas d'originalité. La cause étant une, les effets ne sauraient être opposés : génies et idiots, criminels et saints sont la démonstration par le fait de cette erreur. En réalité, l'individu est bien plus le produit de la race que du milieu social.

L'œuvre de Comté est grande. Il fut un penseur gigantesque. Mais, nous venons de le constater, il eut ses faiblesses. Et j'ai bien peur que le petit groupe de fidèles, dont fait partie M. Ritti, et qui reconnaissent pour chef M. Audiffrent, ne lui fassent la mauvaise plaisanterie de propager surtout ces faiblesses. A ce sujet, je me permettrai de citer à M. Ritti ces paroles de Bacon : « Ce que les disciples doivent à leur maître, c'est seulement une sorte de foi provisoire, une simple suspension de jugement ; mais ils ne lui doivent jamais un entier renoncement à leur liberté, ni une perpétuelle servitude d'esprit. » C'est ce qu'avaient compris tous les positivistes dont l'œuvre marqua et put, parfois, se comparer à celle du maître : Littré, Stuart Mill, Robin, Spencer, Lafitte, de Roberty, etc. M. P. Ritti a l'esprit troyen, l'intelligence trop haute pour ne le pas comprendre à son tour. De tout cœur, nous lui souhaitons prochaine cette dernière et nécessaire conversion.

.....

Uranisme et Unisexualité, par M.-A. RAFFALOVICH

(STORCK, éditeur, 78, rue de l'Hôtel-de-Ville, — Lyon.)

« C'est le devoir et le droit de tout homme bien équilibré de se rendre compte de la psychologie de l'inversion sexuelle, congénitale ou acquise, de l'uranisme et de l'unisexualité, de la psychologie des actes et des penchants unisexuels. » C'est surtout indispensable au sociologue.

A ce point de vue ce livre est très utile. Le sujet qui y est traité ne nous permet point de l'analyser ici. Nous nous contenterons d'en citer la conclusion sociologique : « Au lieu de s'apitoyer sur le sort des invertis-nés, si l'on essayait, dès l'enfance, de les aider, de leur apprendre à se surmonter, à se surpasser, ce serait un service à rendre à l'humanité. » A notre avis, il y aurait un moyen plus efficace de diminuer la dégénérescence et la psychopathie sexuelle, ce serait de faire des uranistes les apôtres des civilisations futures, comme la Religion en faisait jadis des martyrs, des missionnaires et des saints. Mais pour que cela fût possible, il faudrait qu'un idéal puissant stimulât les énergies et réveillât les enthousiasmes.

La Philosophie et l'éducation du Peuple, par *Gabriel SÉAILLES*, édité par l'« Union pour l'Action morale », 6, impasse Ronsin. — Une petite, mais très belle et très bonne brochure adressée aux ouvriers.

M. Séailles nous dit très justement : « La démocratie ne peut se résigner à l'ignorance, à l'inertie de la foule; elle a besoin d'éveiller en tous la raison, de communiquer à tous la pensée des plus instruits, des meilleurs; elle ne peut vivre que par l'ambition généreuse d'être l'aristocratie véritable. » Ce sont là de nobles paroles. Si les ouvriers les pouvaient entendre, elles trouveraient sûrement le chemin de leurs cœurs, sinon de leurs cerveaux.

Aux pharisiens sceptiques qui prêchent une religion pour le peuple, l'auteur répond : « Sans parler des hautes inspirations que lui ont dû tous les arts, c'est assez que la religion ait consolé tant de braves gens, qu'aujourd'hui encore bien des âmes y trouvent un principe de force et de noblesse, pour que nous ne consentions pas à y porter une main brutale. Mais les croyants seuls ont le droit de parler de la nécessité de la religion, parce qu'ils y voient autre chose qu'une illusion à l'usage des pauvres gens, parce qu'ils veulent donner à tous le meilleur d'eux-mêmes, ce dont ils vivent, ce qui pour eux est la vérité puisée à sa source la plus haute. Quant aux politiques, quant aux habiles qui veulent pour le peuple une religion dont ils se passent eux-mêmes, ce sont eux qui insultent la religion, en la rabaissant à un rôle qui la dégrade. Leur Dieu, défenseur de la propriété, sorte de roi constitutionnel, gendarme de la bourgeoisie, ce Dieu, en faveur de qui on organise des ligues de gens bien pensants, ce Dieu, mêlé aux querelles de partis, économiste et modéré, n'est qu'un épouvantail ridicule qui compromet le grand nom qu'il usurpe. Laissons Dieu se défendre lui-même. On ne fonde rien sur le mensonge, sur l'hypocrisie. La religion n'a été un principe de vie morale que quand elle a été la croyance sincère, loyale des plus hauts esprits. Si grand que soit le bonheur d'être trompé, le peuple refuse ce bienfait, il demande la vérité, la nôtre, celle à laquelle nous croyons, celle dont nous vivons; il a raison de nous la demander et nous n'avons pas le droit de la lui refuser. Or, ce que nous croyons, au moins pour la grande majorité, n'est plus ce que nos pères ont cru. Par les progrès de la science, la conception du monde physique s'est transformée; les grandes inventions de l'industrie ont changé les conditions de la vie matérielle; de nouveaux besoins sont nés, de nouvelles espérances se sont éveillées; dans les revendications qu'on déplore il y a quelque chose de légitime, l'idéal d'une société dont tous les membres auraient part à la raison; mieux vaut faire effort vers l'avenir que de se perdre dans les vains regrets d'un passé qui ne peut plus renaître. »

Nous citerons encore : « Tout ce qui convaincra de la nécessité de faire effort sur soi-même et pour tous ne peut être que salutaire. Je nie qu'il soit dangereux d'en appeler à la conscience, à la liberté, de solliciter l'initiative individuelle, en éclairant les intelligences sur les vraies conditions du bien. Il faut se fier à ce qui subsiste de généreux, de religieux dans l'esprit moderne, et seulement le dégager avec une foi résolue en l'avenir. Notre époque n'est pas aussi irréligieuse que quelques-uns se plaisent à le dire, elle a un idéal très noble, très élevé : elle ne veut plus qu'on rejette le règne de la justice dans un autre monde, elle rêve, elle appelle une société qui le réalise dès ici-bas. Qu'on le veuille ou non, cet idéal marque un progrès de la conscience morale. Les ouvriers ont le droit, ils ont le devoir même de vouloir une société vraiment humaine, je veux dire une société dont aucun membre ne soit, par une sorte de fatalité, exclu de l'humanité. » On le voit, la brochure de M. Séailles mérite d'être répandue à profusion. Aux écrits pernicieux, dissolvants, trop nombreux, hélas ! il faut opposer comme antidote ceux qui élèvent et forgent les caractères.

G. DEHERME.